



MAIRIE DE NANTERRE

SYNTHESE DU CONSEIL DE QUARTIER DU VIEUX PONT 18 octobre 2006

André CASSOU, adjoint au Maire, président du conseil de quartier et la conseillère municipale Gisèle MULLER ont conviés dans un premier temps, Matthieu CLOUZEAU, le Commissaire Central de police afin de débattre de la question de la sécurité dans le quartier. En effet, les habitants du Vieux Pont ont été nombreux à manifester auprès des élus du quartier le souhait que soit organisé cette rencontre. Dans un second temps, les représentants de quatre associations du Vieux Pont : Hissez Haut, Clapotis / Ricochets, la FCPE, l'amicale CNL ont été invités à nous présenter lors de cette réunion les actions que celles-ci entreprennent auprès des habitants. Enfin, un point d'information sera fait sur les avancements des discussions entre l'Office Public Départemental HLM et la ville concernant le projet de démolition/reconstruction du Bateau.

LA SECURITE AU VIEUX PONT

Matthieu CLOUZEAU, le Commissaire Central de police, informe que la situation de la sécurité au Vieux Pont est meilleure par rapport à d'autres quartiers de la ville. Ce constat est réalisé par l'ensemble des forces de la police Nationale qu'elles dépendent directement du commissariat de Nanterre ou non: Brigade Anti-Criminalité, Compagnies Républicaines de Sécurité de la Police Nationale. Pour autant, le but de la présence des forces de la police Nationale est d'éviter que la situation se dégrade d'où la réalisation d'interpellation sur le quartier.

Peu de faits de délits sont recensés : vol, cambriolages, trafic de stupéfiants, en revanche les incivilités telles que l'occupation des halls, le tapage nocturne et les insultes sont nombreuses. Sur ce type d'infractions en marge de la loi et du manque de civisme, les suites judiciaires données par les magistrats mènent rarement à des sanctions. Ces phénomènes sont plus difficiles à éradiquer grâce à une enquête que le trafic de stupéfiant.

Un habitant de l'immeuble du Bateau proteste contre la stigmatisation des jeunes de cet immeuble. D'autres participants, habitants du Bateau ou de la cité du Vieux Pont constatent l'augmentation des squats de jeunes devant les immeubles et parfois dans les parties communes leur manquant de respect. Ces squats provoquent un sentiment d'insécurité dans l'ensemble du quartier.

Matthieu CLOUZEAU, le Commissaire Central de police confirme que les interpellations réalisées pour incivilités dans le quartier ne concernent pas uniquement des jeunes du Bateau mais ces interpellations concernent rarement des personnes issues d'autres quartiers. L'augmentation des incivilités et des insultes amplifient ce sentiment d'insécurité.

Nous aimerions connaître l'effectif du commissariat de Nanterre et savoir s'il manque des fonctionnaires à Nanterre?

Le Commissaire Central de police rappelle qu'il y a 180 fonctionnaires de police et confirme qu'il manque plusieurs dizaine de policiers mais que ce manque d'effectif ne concerne pas uniquement la ville de Nanterre. Il concerne l'ensemble du territoire français et particulièrement le département de Seine Saint Denis.

Le stationnement de véhicules sur les passages piétons près de l'école maternelle Paul Langevin, le matin empêche les enfants de les emprunter, nous souhaiterions que des agents police ou de la tranquillité publique assurent l'entrée des classes le matin.

André CASSOU rappelle qu'il y a 25 agents de la tranquillité pour l'ensemble de la ville et que 3 sont en cours de recrutement. En effet, ce recrutement a pour objet de faire face à la gêne entraînée par l'occupation des halls d'immeubles, un allongement de leurs horaires jusqu'au soir est prochainement prévu.

Une ancienne habitante de Puteaux constate que les rondes de police sont plus fréquentes dans le quartier et qu'elle ne ressent pas d'insécurité.

Le Commissaire Central de police souhaite connaître les raisons du sentiment d'insécurité perçu par les habitants du Vieux Pont.

L'ensemble des participants craignent une dégradation des conditions de sécurité dans le quartier qui jusque là était calme et ce en raison de l'augmentation des incivilités : insultes, intimidations des rodéos de scooters et des fractures de véhicules.

Matthieu CLOUZEAU signale que les rodéos sur les trottoirs sont un problème à l'échelle de la ville voir nationale. Les motifs de poursuites judiciaires retenus sont : non port du casque, mise en danger de la vie d'autrui, vol de véhicules. Les interpellations sur flagrant délit de vol sont quotidiennes mais sans chasses car elles mettent en danger la sécurité des piétons et des jeunes à motos. Seul le vol justifie des poursuites judiciaires lorsque la procédure est impossible le véhicule est restitué.

Le Commissaire Central de police rappelle que la mise en place d'une police de proximité permet d'augmenter la palette d'actions menées. La mission de la Police Nationale recouvre de plus en plus de champs d'actions et un besoin de délégation de ces actions est nécessaire ainsi les sorties d'écoles ne peuvent plus être assurées. Les sorties d'écoles permettait de créer des liens avec les enfants qui garderont ensuite une autre image de la police.

Une gardienne d'immeuble affirme avoir signalé des menaces à son égard sans qu'aucune suite ne soit donnée à ses signalements.

Les jeunes souhaiteraient plus de retenue de la part des fonctionnaires de police, ils subissent des comportements irrespectueux voire ils sont parfois maltraités sans possibilité de recours. Lorsqu'ils portent plainte au commissariat, leurs plaintes ne sont pas prises en compte.

Le Commissaire Central de police rappelle que le statut de gardienne d'immeuble est protégé et que même si elle n'en est pas informée les personnes mises en cause sont systématiquement convoquée.

Matthieu CLOUZEAU confirme que tout les fonctionnaires ne sont pas exemplaires, certains ont un comportement incorrect. Pour autant, il faut que la confiance s'instaure avec les concitoyens. Les fonctionnaires de police en uniforme eux même subissent des comportements irrespectueux tels que des insultes et des menaces.

Par ailleurs, les fonctionnaires de police ne sont pas habilités à prendre les plaintes envers leurs collègues, ils vous demandent systématiquement de vous adresser à l'Inspection Générale des Services. Il demande aux participants de pas hésiter à lui signaler ce type de comportement afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires.

Si vous souhaitez vous adresser au Commissaire Central de police vous pourrez le joindre par courriel : matthieu.clouzeau@interieur.gouv.fr; Tél standard commissariat : 01 55 69 46 50 préciser l'appel « 17 » pour les urgences

La responsable de l'association Hissez Haut signale que les membres de l'association ont du mal à assurer la prise en compte des plaintes de femmes victimes de violences conjugales.

Le Commissaire Central de police rappelle qu'une unité de prise en charge des victimes de violences intra-familiales est en place au commissariat de Nanterre ; Cette dernière prend en compte tout signalement y compris les mains courantes, instruit l'ensemble des dossiers dont elle a connaissance et les transmet au tribunal qui pourra ensuite mener une action en justice. Ce cas de figure est possible seulement si la femme maltraitée ne retire pas sa plainte.

Une animatrice du centre de loisirs des Gavroches souhaite que l'Officier de prévention du commissariat de Nanterre intervienne auprès des enfants lors des vacances scolaires.

Matthieu CLOUZEAU informe que l'Officier de prévention M. Lefebvre est disponible pour ce type d'initiative. Il est joignable au standard du commissariat : 01 55 69 46 50.

Le quartier connaîtra prochainement un afflux de population, les projets urbains prévus prochainement dans le quartier vont-ils augmenter les besoins en matière policière ? Une lutte efficace contre la dégradation des conditions de sécurité nécessite l'implication des habitants. D'autres intervenants demandent l'instauration d'une police municipale à Nanterre.

André CASSOU rappelle que la fonction de répression incombe à l'Etat et ce grâce à la Police Nationale. Depuis 3 ans, la ville travaille au renforcement des actions de prévention de la délinquance. Outre, la sortie des écoles, les agents de la tranquillité publique ont avant tout une fonction de prévention. Les équipes d'agents de la tranquillité sont présentes dans les quartiers, assurent la médiation sociale particulièrement en direction des collégiens et des jeunes. Leurs horaires s'étendent de 8h à 17 h et de 13 h à 22 h.

Les deux priorités de la Tranquillité publique sur la ville sont l'enlèvement des véhicules épaves et la lutte contre l'occupation des halls. Les agents de la tranquillité ont une fonction de prévention des conflits. Face à la dégradation de la situation dans les parcs et jardins du Centre ville et l'augmentation des conflits d'usages sur ces sites, le renforcement de la présence des agents de la tranquillité et le travail en collaboration avec la police ont fait leurs preuves.

Il ne faut pas minimiser la place de l'emploi et de l'insertion professionnelle dans la lutte contre l'insécurité